

## Stationnement des professionnels du tertiaire 0,80 €/heure sans limitation de temps dans la journée

Nom du demandeur : \_\_\_\_\_

Raison sociale : \_\_\_\_\_

Domaine d'activité et code APE : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

N° de téléphone : \_\_\_\_\_ N° de fax : \_\_\_\_\_

Adresse e-mail : \_\_\_\_\_

Nombre de demandes (*5 statuts maximum en cours de validité par entreprise – véhicules immatriculés au nom de l'entreprise ou au nom d'une société de location uniquement*) : \_\_\_\_\_

Motif de la demande (ex. : nombre de déplacements en journée, objet des déplacements...) :  
\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_

Demande à transmettre par mail ([abonnementprofessionnel@mairie-nantes.fr](mailto:abonnementprofessionnel@mairie-nantes.fr)) ou par voie postale (Mairie de Nantes – 2, rue de l'Hôtel de Ville 44000 Nantes) avec les justificatifs suivants :

- Dernier avis d'imposition de la C.F.E. (contribution foncière des entreprises)
- Extrait K-Bis de – de 3 mois (immatriculation au Registre des Commerces et Sociétés)   
OU  
Extrait D1 de – de 3 mois (immatriculation au Répertoire des Métiers)
- Copie de la Carte grise du véhicule



- ❖ *Le tarif professionnel n'est pas destiné à favoriser les déplacements domicile/travail.*
- ❖ *Le tarif professionnel est au service de votre mobilité en journée et n'a pas d'autre finalité (visibilité publicitaire, stationnement de longue durée...).*
- ❖ *Nous vous rappelons que les rues Copernic, Cassini, Buffon et Racine (en partie haute) sont gérées par parcmètre, avec une durée limitée à 20 minutes ET non autorisées avec le tarif professionnel du lundi au samedi de 9 heures à 19 heures. Tout stationnement ne respectant pas ces règles est verbalisable (contravention à 17€).*

Nantes, le

SIGNATURE

Tout document émanant ou traité par la Mairie de Nantes fait l'objet d'un enregistrement sur support informatique à l'usage exclusif de la Mairie de Nantes et de ses partenaires pour l'accomplissement de ses missions. Conformément aux dispositions de la loi Informatique et libertés du 6 janvier 1978, vous disposez d'un droit d'interrogation, d'accès, de rectification et d'opposition pour motifs légitimes relativement à l'ensemble des données vous concernant, qui s'exercent par courrier postal à l'attention du service Stationnement de la Mairie de Nantes à l'adresse indiquée ci-dessous, accompagné d'une copie d'un titre d'identité.